
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du lundi 08 mars 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 03 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Liliane BAREIL(en distanciel), Nathalie CHABERGE, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Jean-Michel ETCHEBARNE, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Christophe LEGER, Guy NICOLLAS
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Nicolas CORMIER <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jean-Michel ETCHEBARNE

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée que les points suivants:

- Délibération des attributions de compensation à la CCPVG
- Contrat de maintenance eau / assainissement
- Extension réseau Pétricova-Delord / Vandôme

seront reportés sur une future séance en raison d'éléments manquants pour la prise de décision.

Objet: - Validation de principe des investissements à programmer sur 2021: DE_20_2021

Madame le Maire fait une présentation à l'assemblée délibérante du travail de préparation du budget qui a été mené au niveau des investissements.

Outre les travaux commencés ou prévus sur 2020:

- suite au crues de 2019 sur le Boularic et qui vont se poursuivre sur 2021 (35 000 € HT) puis sur 2022 (140 447 € HT),
- la réfection de la toiture de la salle des fêtes prévue initialement sur 2020 mais qui en raison de la crise sanitaire ne sera effectuée que sur 2021 (24 066,81 € HT),
- l'entrée Est: 135 000 € HT prévus sur 2020 finalement reportés à hauteur de 50 000 € HT sur 2021 puis 85 000 € HT sur 2022
- l'aménagement des archives en régie 4 083,33 € HT reportés sur 2021
- l'extension du réseau d'eau des Prats d'Ors (travaux réalisés début d'année 2021 pour 15 000 € HT)

Sont également à prévoir sur 2021 les investissements suivants:

- le réaménagement du secrétariat de mairie et de l'APC (8 333,33 € HT)
- les travaux sur le pont de Cradey (95 179,90 € HT)
- le sécurisation du réseau AEP sur Gaillagos (14 158,16 € HT)
- les travaux sur l'espace coworking (35 000,00 € HT)
- la réparation du réseau incendie au niveau de la borne n°9, secteur Las Poueyes (50 000,00 € HT)
- l'achat du terrain de la famille SARTHE (4 166,67 € HT)
- l'aménagement des terrains communaux de Pé de Bié (37 916,67 € HT)
- des dépenses pour études complémentaires (Modif PLU, Ecoquartier, diagnostics ancienne école, architecte et géomètre terrains du Pé de Bié soit environ 24 200 € HT)
- l'achat de matériel de vidéo-conférence (1 155,00 € HT)
- l'achat de mobilier de bureau (3 333,33 € HT)

Dans l'ensemble le budget dépenses d'investissement de 2021 en incluant les remboursements du capital emprunté et le solde du prêt à court terme avoisinerait les 401 600 € HT soit 623 600 € TTC.

Côté recettes, le budget s'équilibrerait comme suit

- Subventions à percevoir 201 721 €
- FCTVA 115 000 €
- Amortissements 66 000 €
- Virement du fonctionnement 40 879 €
- Emprunt 200 000 €

Soit un total budget recettes d'investissement de 623 600 €

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ces chiffres sont passibles d'évoluer d'ici le vote définitif du budget mais demande au Conseil Municipal une validation de principe sur la présentation faite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la totalité des votants:

- Valide le budget d'investissement pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessus pour un montant de 623 600 €
- Dit qu'il s'agit d'une validation de principe qui sera soumise à confirmation lors du vote définitif du budget prévisionnel de 2021 courant du mois d'avril prochain.

Objet: - Achat parcelle famille SARTHE:

Madame le Maire rend compte à l'assistance de son contact avec Monsieur SARTHE Michel, lorsqu'elle lui a fait part de la proposition d'achat du terrain pour 4 000 € auquel devront s'ajouter les frais de notaire. Michel SARTHE et ses frère et soeur (copropriétaires de la parcelle A 411 avec lui) ont validé le prix proposé par le Conseil Municipal.

Le dossier a été transmis à l'étude de Maître JARENO à Lourdes et la commune attend dorénavant son retour.

Objet: Achat de matériel de visioconférence: DE_21_2021

Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, les mhabitudes de réunions ont grandement été perturbées. La visioconférence est devenue un outil nécessaire à la plupart des professionnels qu'ils soient du secteur privé comme du secteur public.

La commune d'Aucun n'échappe pas à la règle et a depuis le mois de mars 2020 dû multiplier les échanges de ce type.

Afin de permettre à la commune de poursuivre ses missions pendant la crise COVID qui se prolonge, Madame le maire a demandé un devis auprès d'un fournisseur de matériel spécifique.

- L'entreprise OneDirect a établi une proposition pour de l'achat de matériel de visioconférence pour un montant de 1 155,70 € HT ou 1 386,84 € TTC.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité et:

- Valide l'achat de matériel de visioconférence auprès de l'entreprise OneDirect pour un montant de 1 155,70 € HT soit 1 386,84 € TTC
- Dit que cet achat sera inscrit à l'investissement du BP prévisionnel de 2021 à l'article 2318.

Objet: Vente de terrains constructibles rue du Pé de Bié: DE 22 2021

Déjà évoqué avec l'ancienne équipe municipale, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du fait que la commune est propriétaire de deux terrains constructibles Rue du Pé de Bié, parcelles A 548 et 556. A ces terrains se rajoute un troisième terrain privé également constructible, parcelle A 555.

Une réflexion avait été faite avec le CAUE sur l'aménagement des 3 parcelles avec une première étape sur l'aménagement de la parcelle communale A 548 en bordure du Chemin du Pé de Bié.

Le projet prévoit la division de cette parcelle en 3 parcelles constructibles et viabilisées destinées à la vente. La vente de ces parcelles permettrait d'une part de répondre partiellement aux nombreuses demandes de candidats à l'installation sur le village et d'autre part d'obtenir des liquidités pour d'autres projets.

Coût prévu de l'aménagement:

Géomètre	1 500,00 €
Architecte	2 000,00 €
Extension eau/ass	34 500,00 €
Extension réseau EDF/ Télécom	11 000,00 €
<u>Extension chemin</u>	<u>6 000,00 €</u>
Total	55 000,00 € TTC

Le prix de vente des parcelles sera à fixer de manière définitive après les travaux de viabilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la totalité des membres votant:

- Valide le projet de viabilisation et de vente des parcelles communales du Chemin du Pé de Bié,
- Dit que le coût prévisionnel de l'opération sera inscrit à l'investissement du budget primitif de 2021,
- Demande à Madame le Maire de lancer les études complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre du projet (division et bornage des parcelles, permis d'aménager, SDE, ...).

Objet: Contrat de maintenance extincteurs: DE 23 2021

Monsieur Patrick LAGÜES, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée de la présence de 2 sociétés différentes pour assurer la maintenance des extincteurs de la commune, à savoir SICLI et SECURIS. Dans un but d'uniformisation, Monsieur LAGÜES a fait faire un appel à propositions commerciales.

Trois entreprises ont transmis leur proposition de contrat à la commune. Selon les grilles tarifaires fournies et vu le parc d'extincteurs de la commune (27), le coût annuel de cet entretien serait le suivant:

- l'entreprise SICLI: 171,74 € TTC
- l'entreprise SECURIS: 99,10 € TTC
- l'entreprise RPI: 99,50 € TTC

Monsieur Patrick LAGÜES précise que les entreprises SICLI et SECURIS ne se sont pas déplacées sur la commune pour émettre leur proposition. Et selon l'entreprise RPI le nombre d'extincteurs présents sur le Groupe Scolaire est supérieur à ce qui est nécessaire. Il y aurait donc possibilité de récupérer là 1 ou 2 extincteurs dans le but de remplacer des extincteurs éventuellement défectueux ailleurs et éviter d'en racheter dans l'immédiat.

De plus, Monsieur Patrick LAGÜES signale que lors de ses précédentes visites de contrôle, l'entreprise SECURIS a demandé au service technique de la commune de rassembler l'ensemble du parc dans un lieu

unique. Ce qui signifie que tous les contrôles de sites ne sont pas effectués (contrôle des fixations, panneaux de sécurité, normes de positionnement, ...)

Après délibération unanime, le Conseil Municipal d'Aucun:

- Décide de confier le contrat de maintenance des extincteurs de la commune à l'entreprise RPI pour un entretien courant annuel de 99,50 € TTC.

Objet: Validation devis travaux appartement ancienne école: DE 24 2021

Monsieur Patrick LAGÜES, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que différents devis avaient été demandés à des entreprises pour la mise aux normes électriques et des travaux de plomberie et de placo sur l'appartement AGUILLON de l'ancienne école.

Les propositions reçues sont les suivantes:

- Travaux Placo, 1 seul devis reçu:

- Ent. GLERE 1 560,00 € HT soit 1 716,00 € TTC

- Travaux Plomberie, 2 devis reçus:

- Ent. LACABANE 4 056,00 € HT soit 4 867,20 € TTC
- Ent. NOGARO 4 628,49 € HT soit 5 091,34 € TTC

- Travaux Electricité, 2 devis reçus:

- Ent. FOURNIER 14 295,00 € HT soit 15 724,50 € TTC
- Ent. VILLIERS 9 134,46 € HT soit 10 961,35 € TTC

Monsieur Patrick LAGÜES souhaite s'abstenir pour ce vote par souci d'équité.

Le Conseil Municipal délibère à la majorité comme suit (9 voix pour et 1 abstention):

- Les travaux de Placo sont attribués à l'entreprise GLERE pour un montant de 1 560 € HT soit 1 716 € TTC,
- Les travaux de Plomberie sont attribués à l'entreprise LACABANE pour un montant de 4 056 € HT soit 4 867,20 € TTC,
- Les travaux d'Electricité sont attribués à l'entreprise VILLIERS pour un montant de 9 134,46 € HT soit 10 961,35 € TTC,
- L'ensemble des travaux à réaliser sur l'appartement de l'ancienne école sera inscrit à l'investissement du Budget Prévisionnel de 2021.

Objet: Validation devis travaux secrétariat de Mairie et APC: DE 25 2021

Monsieur Patrick LAGÜES, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que différents devis avaient été demandés à des entreprises pour le réaménagement du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale.

Les propositions reçues sont les suivantes:

- Travaux Placo, 1 seul devis reçu:

- Ent. GLERE 410 € HT soit 492 € TTC

- Travaux Menuiserie, 2 devis reçus:
 - Ent. FORGEAU 5 370 € HT soit 6 444 € TTC
 - Ent. AGUILLON 4 950 € HT soit 5 940 € TTC

- Travaux Electricité, 2 devis reçus:
 - Ent. FOURNIER 1 910 € HT soit 2 292 € TTC
 - Ent. VILLIERS 2 066 € HT soit 2 479,20 € TTC

Monsieur Patrick LAGÜES souhaite s'abstenir pour ce vote par souci d'équité.

Le Conseil Municipal délibère à la majorité comme suit (9 voix pour et 1 abstention):

- Les travaux de Placo sont attribués à l'entreprise GLERE pour un montant de 410 € HT soit 492 € TTC,
- Les travaux de Menuiserie sont attribués à l'entreprise AGUILLON pour un montant de 4 950 € HT soit 5 940 € TTC,
- Les travaux d'Electricité sont attribués à l'entreprise FOURNIER pour un montant de 1 910 € HT soit 2 292 € TTC,
- L'ensemble des travaux à réaliser sur le secrétariat de mairie et l'APC sera inscrit à l'investissement du Budget Prévisionnel de 2021.

Objet: Modification de la Régie de Dépenses et de Recettes: DE_26_2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des nouvelles dispositions d'encaissement des chèques et du numéraire qui ne pourront plus se faire auprès du Trésor Public dès le mois d'avril 2021 il y a lieu de modifier la délibération qui avait été prise pour la création de la régie de recettes et d'avance (DE-29-2015)de la façon suivante:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- d'Annuler et de Remplacer la délibération DE-29-2015
- de Valider la modification de la régie de recettes et d'avances de la commune,
- de Demander à Madame le Maire de prendre dorénavant tous les arrêtés qui s'imposent pour assurer le bon fonctionnement de cette régie (nomination du régisseur et de son mandataire, création et modifications, ...)

Objet: Divers:

- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés:

Monsieur Patrick LAGÜES rend compte à l'assemblée du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) suite à la réunion de la commission "Aménagement/Déchets" de la CCPVG qui s'est tenue le 11 février dernier.

- Groupe Scolaire:

Madame Sylvie DALL'AGNESE signale que le film anti-visibilité, demandé dans le cadre Vigipirate, à poser sur les portes d'entrées du Groupe Scolaire devrait être prochainement installé..

- La voie verte en Val d'Azun :

Madame Joëlle LANNE et Monsieur Guy NICOLLAS restituent au Conseil Municipal la réunion sur le projet d'itinéraire de mobilité douce en Val d'Azun à laquelle ils ont participé le 10 février dernier.

Ce projet prévoit l'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce (sorte de voie verte) sur les 13 km distanciant Argelès-Gazost et Arrens-Marsous.

Le projet a été suivi par un bureau d'études missionné par la CCPVG. Son budget est de l'ordre de 1 500 000 euros mais des problèmes techniques ont été relevés entre Argeles- Gazost et la montée d'Arras-en -Lavedan par le bois de l'Arrieulat du fait d'un dénivelé important et de nombreux passages en propriétés privées.

Concernant la partie sur Aucun, elle va du pont de Bun jusqu'à Arrens-Marsous.. Cette partie serait assez facile à aménager car un chemin existe déjà sur une grande partie du trajet. Le coût estimatif de cette portion s'élèverait à près de 125 000 euros sur la commune d'Aucun.

Reste à déterminer qui va porter le projet: la CCPVG?, les communes?

La séance est levée à 21h15.